

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre à 18 heures 30,

MEMBRES  
PRESENTS : **31**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : **4**

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Adjointes.

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
**24 novembre 2023**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION  
**2023-104**

**Étaient représentés par procuration :**

Fouzia BOUKERCHE par Hervé GRANIER  
Pascal NALIN par Antonio MUJICA  
Valérie SANNA par Corinne D'ONORIO DI MEO  
Sylvia POLLET par Vincent BOUTEILLE

**OBJET :**  
DENOMINATION PLACE  
SAMUEL PATY

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article ou ses articles L. 2121-29,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L113-1,

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux espaces publics de la Commune.

Que suite à l'assassinat, survenu le 16 octobre 2020, de Monsieur Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie dans un collège de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), et aux fins d'honorer la mémoire de cette personne qui avait consacré sa vie à l'enseignement,

Qu'à la demande du Conseil municipal et en accord avec sa famille, il est proposé de dénommer la place rue Jean Macé, située entre deux établissements scolaires : le Collège Gabriel Péri et les écoles du centre, « Place Samuel Paty »,

Où l'exposé des motifs rapporté,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

**Article 1 :**

De dénommer la place située devant le Collège Gabriel Péri et les écoles du centre « Place Samuel Paty ».

**Article 2 :**

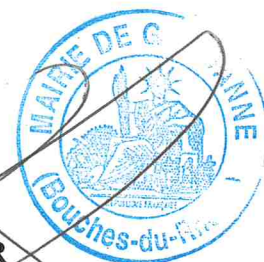
D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Fait à Gardanne, le 04 décembre 2023

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages  
exprimés

Le Maire

Hervé GRANIER



Affiché le :

8 DEC. 2023